résidence

un projet de Bérénice Serra

programme de résidence
artistique infiltrée
dans Google Street View

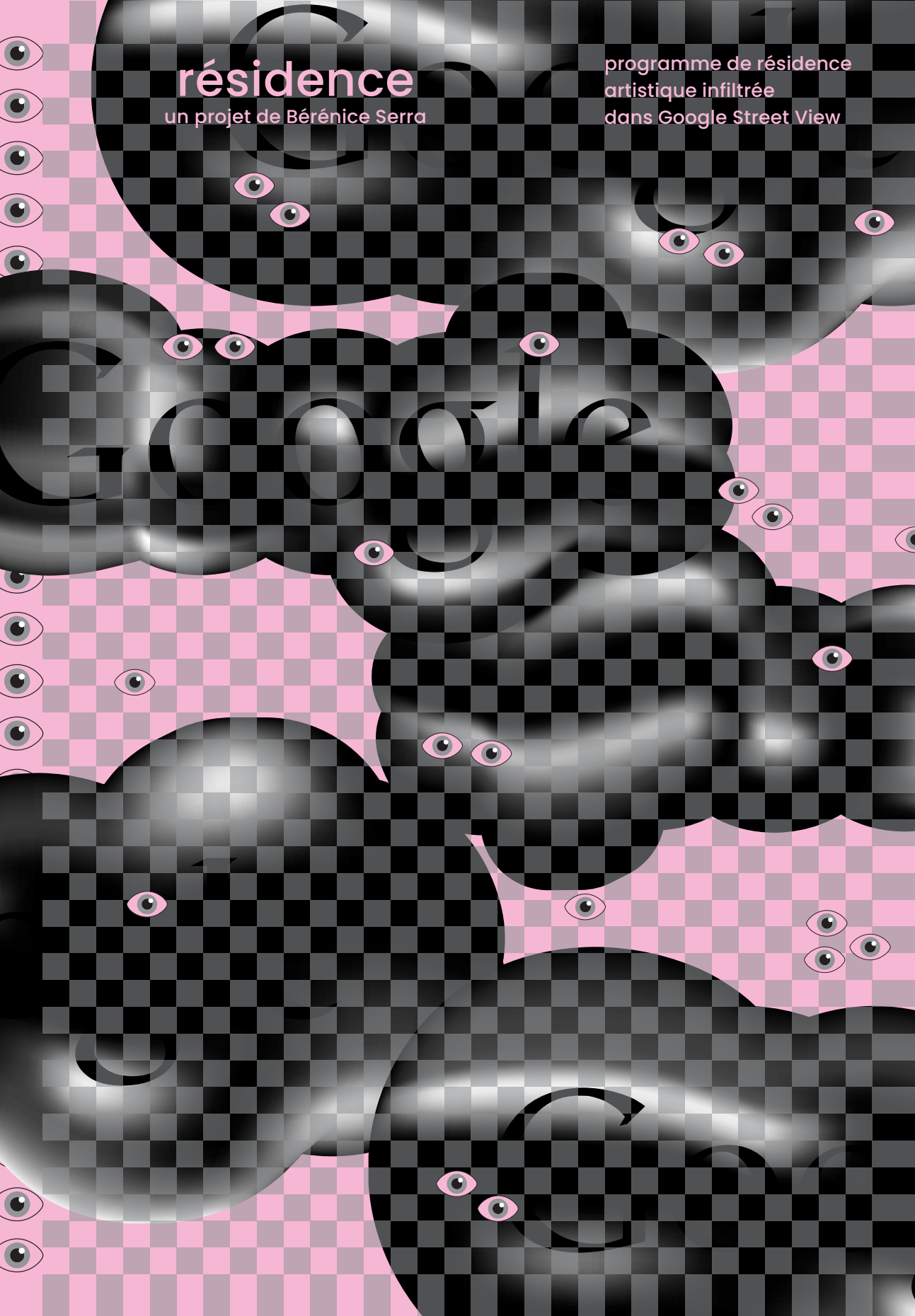

résidence

un projet de Bérénice Serra

programme de résidence
artistique infiltrée
dans Google Street View

résidence

OCCUPATION ARTISTIQUE DE L'ESPACE CIVIL

Bérénice Serra, Paris, avril 2018

En mars 2018, un véhicule sans conducteur mis en circulation par la société de services de transport Uber a percuté une piétonne qui est décédée très peu de temps après, des suites de ses blessures. Il s'agit alors du premier cas d'accident mortel engageant une voiture sans conducteur, résultant du fait de l'autorisation donnée à Uber, par différents états aux États-Unis (dont l'Arizona), pour tester ses prototypes sur les routes et au sein des villes. Par la mise en service de ces engins toujours en apprentissage, et même encore en phase de développement, les routes ont été transformées en laboratoires privés pour la conception de voitures autonomes. Et par la même circonstance, les habitants de ces espaces urbains, les usagers de la voie publique, sont devenus d'authentiques « *crash test dummies* », avant même que le problème n'ait eu le temps d'être posé.

Cette forme d'appropriation de l'espace urbain par une entreprise privée n'est pourtant pas un cas isolé. On peut identifier une multiplicité de pratiques parfaitement analogues — permises, voire même encouragées par les politiques économiques des villes —, associées aux modes de fonctionnement des entreprises comme Uber, Google ou Amazon, pour ne mentionner que les plus visibles. Ces pratiques de privatisation inédites de l'espace public sont corrélatives et indissociables d'un mouvement de sens inverse par lequel des éléments de la vie privée et de l'intime sont rendus publics, au travers notamment des services proposés par des compagnies telles que Facebook, Airbnb ou Tinder.

Par ce geste ancré dans un entre-deux difficilement localisable, ces grands groupes prélèvent et déplacent ce qui autrefois était géré, d'une part par les autorités publiques (les

cartographies IGN, le cadastre, les chaussées, l'espace aérien, etc.) et de l'autre par le cercle de proches, la famille ou les amis (les photos de vacances, les données personnelles, les relations sociales, etc.). L'ensemble de ces phénomènes témoigne ainsi d'un brouillage des catégories traditionnelles des « espaces publics » et des « espaces privés », et oblige à prendre acte de l'existence d'une troisième dimension de la vie sociale sur laquelle ces nouveaux acteurs, avant tout économiques, appuient leur mode d'action. Cette troisième dimension de l'espace social n'est pourtant pas entièrement nouvelle. L'espace colonisé par les géants du numérique (et convoité par de multiples *start-ups*) coïncide avec celui occupé par la « société civile » — c'est-à-dire l'ensemble des individus considérés comme autonomes et en principe non hiérarchisés, parmi lequel se tissent des relations d'interdépendance en dehors à la fois de l'État et de la famille.

Vue de la cour du Palais Royal dans l'application GGSV, 2018

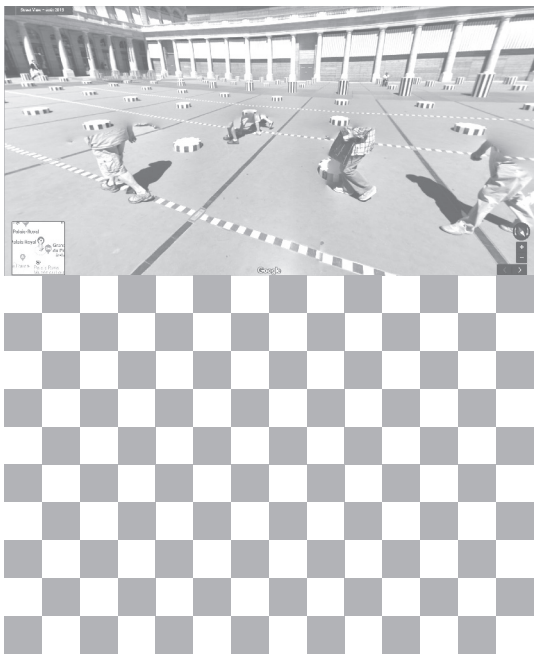

En colonisant cet « espace civil », désœuvré depuis longtemps et pris entre la sphère publique et la sphère privée, les nouveaux acteurs de l'économie numérique transforment profondément la configuration de cet espace. Le cas de Google, et plus particulièrement de son application « Google Maps » est, à ce propos, paradigmatique. En prélevant l'ensemble de sa « matière première » dans les données qui sont tout simplement disponibles dans cet espace, Google ne fait qu'appliquer à celles-ci un traitement pour les introduire, à nouveau, dans ce même espace mais sous une forme quelque peu modifiée. En effet, les services de « Google Maps » sont mis à disposition de manière gratuite et utilisable par tous à condition de disposer de la technologie nécessaire à son accès (parfois rendue disponible par le pouvoir public sous la forme de mobilier urbain). La représentation (cartographique, photographique, informationnelle) de l'espace civil offerte alors par Google s'intègre ainsi avec ce même espace, jusqu'à ce que tous deux se confondent. En effet, il serait difficile de nos jours, pour les nouvelles générations (et d'ailleurs, pas seulement les nouvelles !) d'avoir une expérience de l'espace urbain qui ne serait pas conditionnée d'une manière ou d'une autre par l'expérience des représentations données par l'application du géant californien.

Tout comme pour le cas des voitures autonomes, le développement de « Google Maps » ne va pas sans de nombreuses tensions et de multiples conflits inédits. L'une des principales sources générant ces situations nouvelles se trouve dans le service « Street View », permettant de plonger l'utilisateur de l'application dans des vues photographiques en 360° réalisées à partir de plusieurs points de l'espace des villes répertoriées. Après avoir ainsi cartographié l'ensemble du territoire français

en 2011, Google élargit son service « Street View » en offrant des images 360° à l'intérieur de certains bâtiments (dont des centres culturels et des musées). L'atteinte à la vie privée que ce dispositif entraîne (provocant des divorces et autres) vaudra à Google une série de procès qui, loin de l'arrêter dans sa conquête de l'espace civil, seront l'occasion d'un raffinement de sa stratégie. Ainsi, en 2015, Google met au point et propose une application gratuite permettant de profiter du service « Street View », tout en rendant possible la prise de vues 360° et leur publication, non pas par ses employés, mais par les utilisateurs mêmes de l'application. Toute personne ayant donc téléchargé l'application peut alors constituer une capture 360° (grâce à un algorithme qui génère l'image « sphère » à partir de photographies frontales) et la rendre publique, sur l'application. Puisque ces images sont capturées par les utilisateurs, le droit d'auteur s'applique, dégageant alors la responsabilité de l'entreprise dans les sujets représentés et leur diffusion.

De cette profonde transformation de l'espace et de la vie sociale, l'art n'est nullement épargné. En effet, parmi les images prises par les dispositifs de Google ainsi que celles publiées par les utilisateurs de la plateforme, on retrouve des vues immersives comprenant des œuvres d'art, présentes de fait dans l'espace public (1% artistique, street art, jardins de sculptures, etc.). Mais ces représentations sont loin d'être parfaitement neutres. Dans l'application « Google Earth », par exemple, une modélisation du paysage urbain est proposée pour donner une impression de relief au territoire cartographié. Dans ce dispositif, les images de modélisation grossière malmènent les œuvres de grands artistes comme Buren, Tony Cragg, entre autres. Mais, tout comme pour le cas de la paternité des images diffusées sur « Street View », Google a été le premier à savoir transformer cette difficulté en avantage. Il a su y voir l'occasion d'une valorisation de son produit en créant, par exemple, le « Street Art Project » qui vise à identifier sur les différents services proposés (cartographie, images 360°, photographies, etc.) les noms des artistes — issus, pour la plupart, du street art — ayant produit les œuvres visibles dans l'espace urbain photographié. L'action de récupération de cet art capturé par les applications de l'entreprise va même se cristalliser dans la création d'un projet nommé « Google arts & culture » dans lequel sont proposées des visites d'exposition en ligne et en immersion, qui reprennent

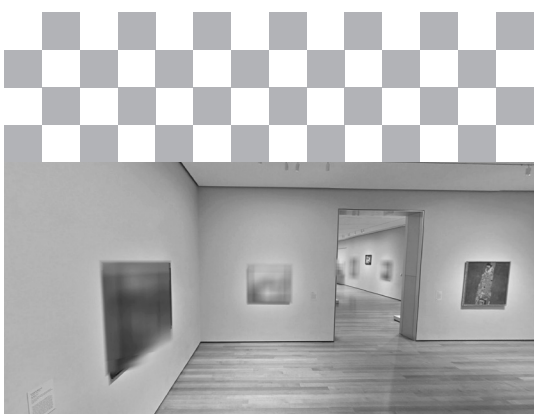

Vue intérieure, MoMA, disponible sur l'application GGSV, 2018

le « walk-through » — technique utilisée pour le développement de l'application Street View.

Ces visites sont rendues possibles par la signature de partenariats avec de grandes institutions de l'art (MoMA, Tate Britain, Musée Château de Versailles, etc.). Tout comme pour le cas de Google Maps ceci ne va pas sans générer de nouveaux conflits. Après une condamnation de 125 millions de dollars pour avoir ignoré

Mention présente sur chaque image chargée, par les utilisateurs, sur la plateforme GGSV, 2018

les droits d'auteurs attachés aux ouvrages disponibles dans la plateforme « Google Books », l'entreprise a repensé son rapport aux droits qui protègent les œuvres présentées dans les musées à visiter en 360 °. À la demande des conservateurs et commissaires d'exposition la plateforme a même retiré, ou flouté, un nombre non négligeable d'œuvres dont les droits n'étaient pas encore tombés dans le domaine public. Le cas de Google est exemplaire du genre de problèmes soulevés par l'appropriation sauvage de l'espace civil par des compagnies privées, orientées par la perspective du profit. Mais plus profondément, par les tensions et les conflits qu'il suscite, il montre la puissance créatrice que recèlent les problèmes qui ne se laissent pas capturer par les logiques habituelles du privé ou du public. En ce qui concerne l'art en particulier, l'intérêt ultimement économique de Google voilé par son attention affichée pour l'art et la culture ne suffit pas à déguiser et n'efface pas non plus le fait que de nouvelles formes de monstration, de diffusion, de médiation, de critique, voire de production d'art sont en train de naître dans cet entre-deux problématique. On peut alors se demander pourquoi les auteurs-artistes, que l'on pourrait penser soucieux de la représentation de leur travail, ne se sentent pas touchés par cette circonstance, d'autant plus si l'on considère la façon non critique par laquelle les œuvres sont souvent exhibées à travers ces nouveaux modes de représentation (déformations, mauvais raccord, mauvaise qualité de la prise de vue, etc.).

Devant le désintéressement ou le rejet des artistes, comme devant l'intérêt irrémédiablement économique de compagnies comme Google, naît l'urgence d'une réappropriation critique, par l'art et pour l'art, des nouveaux enjeux artistiques impliqués dans cette configuration particulière de l'espace sociale. Il ne s'agit pas de construire une position partisane, pour ou contre les pratiques des acteurs économiques du numérique, comme il ne s'agit pas non plus de céder à une fascination esthétisante des vertus technologiques. Mais il est bien question de prendre la mesure du déplacement que nos sociétés ont confié à des acteurs de légitimité douteuse, pour reposer, les problèmes qui ont toujours été ceux de l'art.

Le projet d'occupation artistique « Résidence » propose un premier pas dans cette direction. Profitant des conditions que Google a été obligé d'assumer pour la survie

de son service, le projet consiste à proposer un protocole collectif, pour occuper l'espace ouvert par le service « Street View » comme un lieu d'hébergement d'un art conçu spécifiquement pour reconquérir cet espace. Cinq artistes (Marion Balac, Raphaël Fabre, Arzhel Prioul, Julien Toulze et Mathieu Tremblin) sont invités à se saisir, de façon singulière, de cette procédure comme autant de résidences artistiques d'un type nouveau, se confondant avec l'occupation d'un espace artistique original. Pour certains il s'agira de repenser l'art urbain en retraçant les archives de précédentes interventions urbaines. Pour d'autres l'enjeu est dans l'écriture, la pérennisation d'un événement par l'image, comme le changement de paysage sur le site de la ZAD à Notre-Dame-des-Landes. Des jeux de représentation seront également expérimentés avec l'intégration de vues immersives fictives, ne correspondant à aucun territoire ou par des éléments modélisés encapsulés dans l'image, faisant ainsi exister l'exposition uniquement sur l'application et non plus dans l'espace physique. Une tentative d'art méta-urbain en quelque sorte. La procédure commune reliant ces différents gestes s'appuie elle-même sur les ressources disponibles dans l'espace en question. Dans un premier temps, une image 360 ° est créée, soit entièrement construite, à partir d'un logiciel de 3D comme Blender, soit à l'aide de l'appareil photo d'un smartphone et de l'algorithme accessible sur l'application « Street View ». Ensuite, les images obtenues sont retravaillées avec un logiciel de traitement d'image. Enfin, elles sont chargées sur la plateforme « Street View » pour être intégrées au service usuel de Google. Les images profitent ainsi des modes de diffusion et de circulation propre à l'application. Toutes les interventions sont compilées sur un site internet.

Cette tentative d'occupation artistique de l'application « Street View » fait suite à un premier projet d'exposition infiltrée intitulé « Galerie », qui a été développé et performé en octobre 2016 sur des téléphones en démonstration à l'intérieur d'un magasin FNAC, à Paris.

Mode d'emploi

1 télécharger l'application Street View.

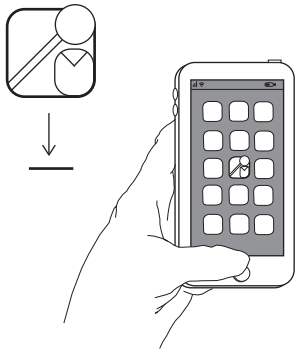

2 dans l'application, appuyer sur l'icône avec l'appareil photo puis, sélectionner « appareil photo ».

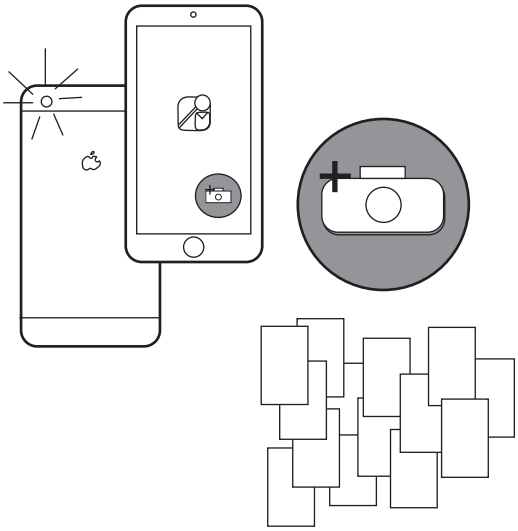

3 prendre une multitude de photos frontales en suivant les indications de l'application afin que l'algorithme reconstitue une image sphérique.

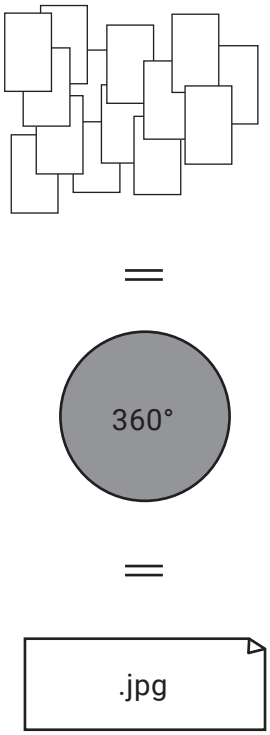

4 sauvegarder l'image réalisée en cliquant sur l'icône de partage puis, « partager en privé ». Envoyer l'image sur l'ordinateur ou dans le répertoire d'images du smartphone.

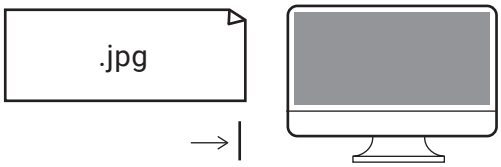

5 adapter l'image avec un logiciel de 3D ou de retouche d'image.

6 envoyer l'image vers le répertoire d'images du smartphone.

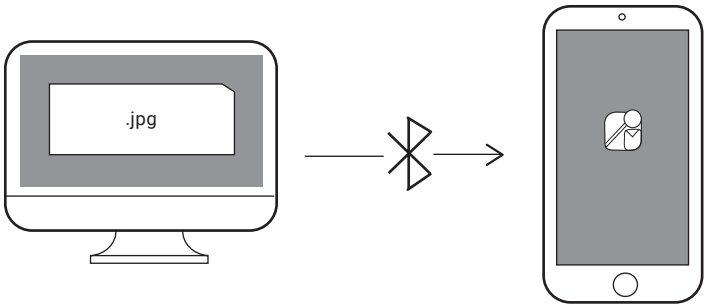

7 sur l'application, appuyer à nouveau sur l'icône avec l'appareil photo, cette fois sélectionner « importer des photos à 360° ».

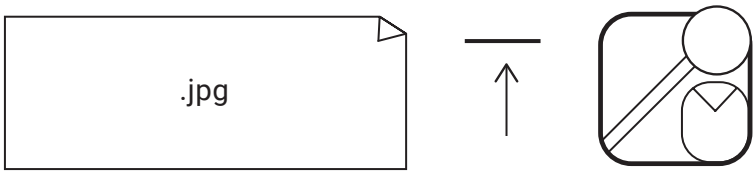

8 importer l'image, placer le repère géographique et enfin valider la publication de l'image.

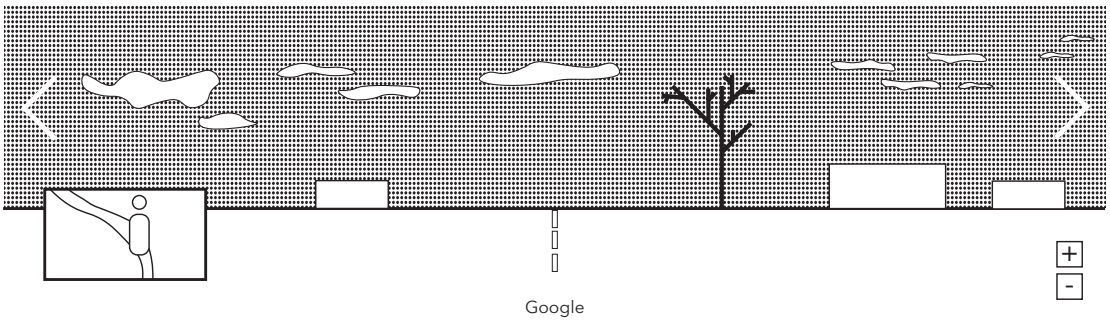

Marion Balac

Son travail utilise différents médias comme la vidéo, la photographie, le dessin, les captures d'écran et les sites Web. Recueillant des données, des images et des objets, elle élabore de nouvelles situations et fictions : scrollant et cliquant comme une touriste en ligne, elle parcourt ces aires de jeu dynamiques, faisant ressortir leurs incongruités ou détournant leur usage vers des fins poétiques ou des expériences sociales. Paysages et objets sont triés, modifiés et mis en forme pour devenir les points de départ et les lieux de son travail, dans ou hors de l'écran.

PROJET DE RÉSIDENCE « DÉFENSE, J'OUBLIE TOUT »

Dans le premier collage proposé par Marion Balac, des photomontages superposant serviettes et peignoirs sur couchers de soleil s'intègrent dans le quartier d'affaires parisien de la Défense sans en modifier la construction ni dénaturer la géographie du lieu. Le deuxième collage est une prolongation du premier, déformé dans une logique de brouillard, de fondu, de glissement des plans jusqu'à ce que sa profondeur se brise dans l'exercice de la vue 3D.

Marion Balac deuxième collage

Marion Balac premier collage

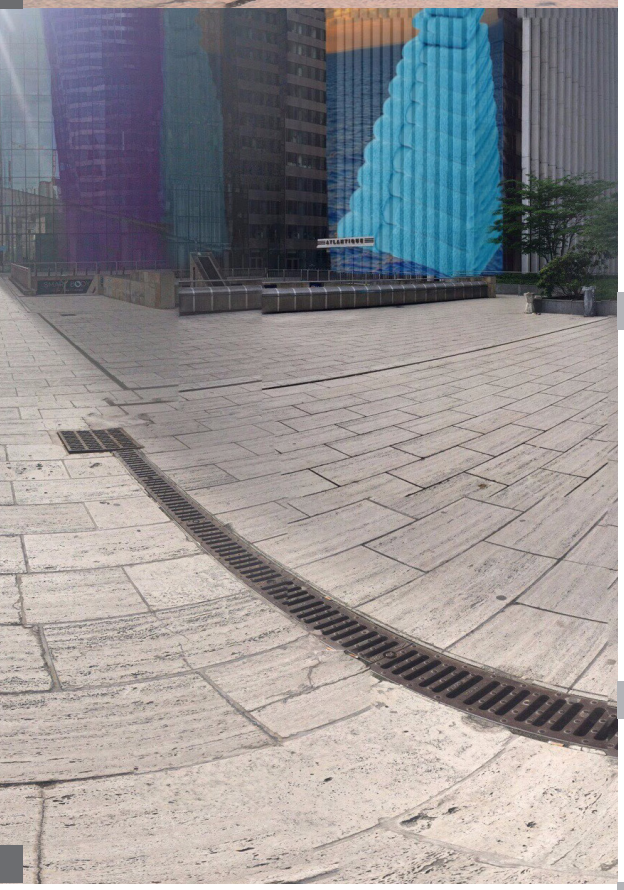

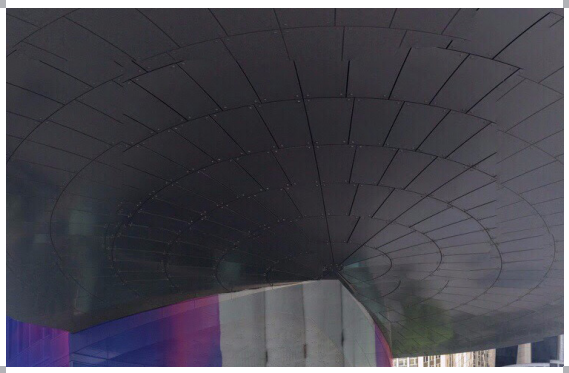

Raphaël Fabre

Ses travaux portent sur la construction d'une fiction permanente, qui admet elle-même qu'elle est fausse. Les mécanismes du faux et de l'artifice se retournent contre eux-mêmes, exposent leurs rouages afin de rejeter et d'attirer le spectateur dans un paradoxe du décor.

PROJET DE RÉSIDENCE « BESIDE THE GOLDEN DOOR »:

La Statue de la Liberté fut construite pour être le symbole universel de l'accueil des peuples opprimés, de la tolérance et de l'égalité. Accueillant les nouveaux arrivés cherchant le rêve américain, elle était un cadeau de la France pour cette nouvelle nation pleine de promesses. Considérant les circonstances actuelles, dans une année où le gouvernement de Donald Trump a montré tant de fois sa fermeture et sa violence envers l'étranger, ce travail propose de faire disparaître virtuellement ce symbole devenu aujourd'hui vide de sens. Peu après la crise ICE (Immigration and Customs Enforcement) qui a causé l'enfermement et la séparation de nombreux enfants très jeunes de leurs familles à la bordure mexicaine, environ 2000 photos panoramiques du monument sans la statue sont ajoutées sur Google Street View. À travers un faux profil sous le nom d'Auguste Bartholdi, sculpteur de l'œuvre originale, le but est d'inonder l'emplacement Street View afin de maximiser les chances qu'un autre utilisateur tombe dessus. Ainsi, au lieu de voir la célèbre statue, un certain nombre de gens peuvent être surpris par des vues du monument absent, transformé en mausolée silencieux, un fort n'accueillant plus personne.

Raphaël Fabre Beside the golden door

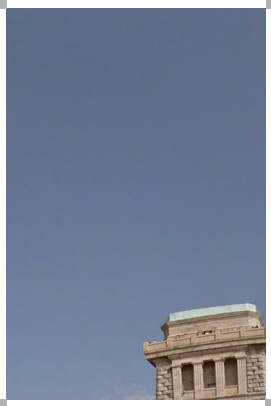

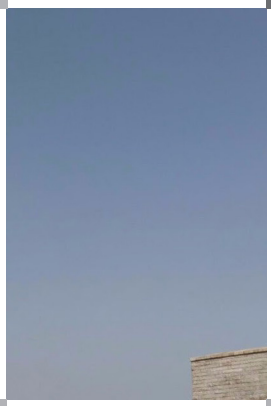

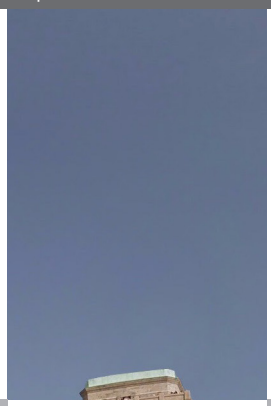

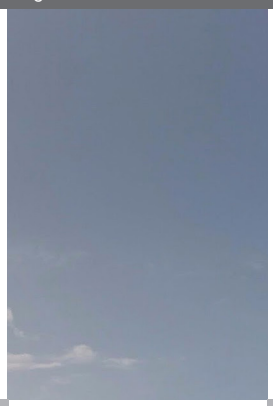

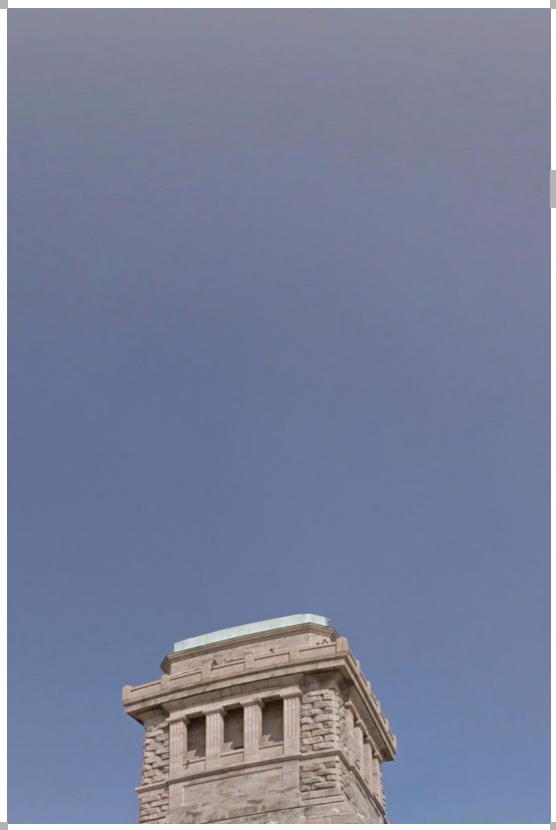

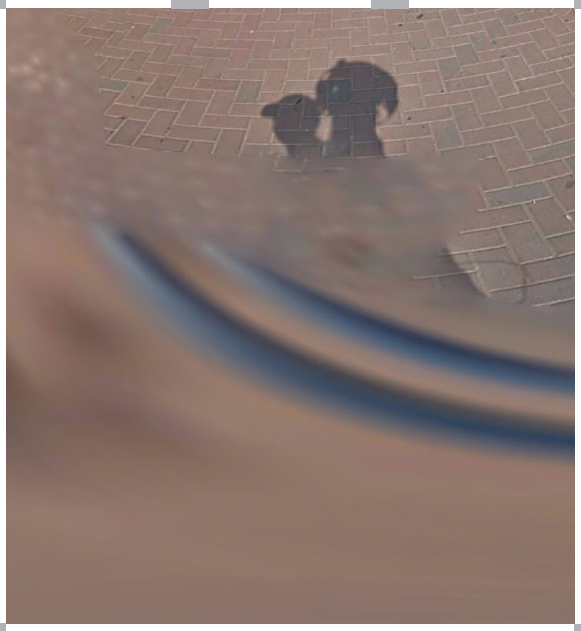

Arzhel Prioul

Passant des murs de sa chambre aux murs de sa ville, il ne cesse d'écrire des mots, des phrases ou coller des images. S'étant formé lui-même aux différentes techniques de peinture, de la vidéo et de la sérigraphie, il réalise des œuvres dans des friches et lieux abandonnés.

PROJET DE RÉSIDENCE « ICI LA ZAD »

Ici précédemment : la cabane Bison Futé, dans une prise de vue datant de 2009 sur la route départementale D281, la célèbre route des Chicanes a été déblayée par les zadistes eux-mêmes après l'abandon officiel du projet d'aéroport en janvier. Ici c'est non : se trouve devant la Vache Rit, lieu collectif d'organisation pour la lutte contre l'aéroport. On y voit le célèbre logo de l'avion et la formule « aéroport NON ! ». Ce symbole a dépassé les limites de la ZAD au fil des années et des mobilisations locales, régionales et nationales ! Ici non marché : est un carrefour de la ZAD où chaque vendredi les habitants échangent ou vendent, à prix libre, ce qu'ils ont produit. Ici préalablement : est une référence aux diverses barricades régulièrement montées pour entraver l'avancée des gendarmes et les engins de démolition depuis 2012, et actuellement pendant cette deuxième phase d'expulsion. Là le panneau est placé sur la D42, route contournant la zone au sud-est. Ici bienvenu.e.s : utilise l'écriture inclusive chère aux militants de la zone. Elle légende une cabane sur la D281 qui s'apparente à une sorte de point relais. On peut lire le mot « épicerie » sur une pancarte. Ici opération César : est

une référence à la phase de démolition survenue à l'automne 2012. C'est typiquement le genre de formule que l'on pourrait donner à un programme immobilier… Ici auparavant : sur La Paz semble ne plus exister, je ne la retrouve pas mentionnée sur les cartes actuelles… Je n'ai pas de certitudes à son sujet.

Arzhel Prioul Ici la ZAD

ICI PRÉCÉDEMMENT

ICI NON MARCHÉ

ICI PRÉALABLEMENT

ICI BIENVENU·E·S

ICI OPÉRATION CÉSAR

ICI AUPARAVANT

Bérénice Serra

Plasticienne et éditrice indépendante, Bérénice Serra développe une recherche à la fois plastique et théorique qui propose de repenser le contexte de production et de diffusion des contenus artistiques au regard des dynamiques d'éditorialisation qui s'appliquent aux environnements numériques.

PROJET DE RÉSIDENCE «LES EXPÉDITIONNISTES»

Sur les vues de l'île de Heimaey, au large de l'Islande, le traditionnel maillage du crédit ©Google a été remplacé par les noms des expéditionnistes ayant documenté l'île inaccessible à la voiture de l'entreprise américaine. Tel un générique, à la fin d'un film, l'ensemble des crédits présents sur chaque image publiée insiste sur le rôle de ces anonymes qui alimentent chaque jour la plateforme Google Street View.

15 Kristján Andrésson
©2016 Pi Klinjun
©2018 Sigursteinn Baldursson
©2016 Gabriel Larsen
©2015 Jacek Hibner
©2018 Suneel Kumar
Öm Helgason
©2015 Manuel Steinmair
©2016 Cerberes
©2015 Peter Haban
©2015 Peter Haban
©2017 Josep Ramon Morros
©2017 Filip Čiž
©2016 Stefanie Robey
©2015 Kristján Andrésson
©2018 Sam Stanton
©2015 Patrick Ronk
©2018 Sunnel Kumar
©2018 Zina Mazurkevych

©2018 Sigursteinn Baldursson
©2015 Patrick Ronk
©2016 Giovanni Gnec
©2015 Brad Parks
©2015 Manuel Steinmair
©2015 Kristján Andrésson
©2016 Johan Bengtsson
©2017 Filip Čiž
©2016 Cerberes
©2017 Emeric Colombe
©2015 Peter Haban
©2016 Bent Storegaard Christensen
©2014 Adrian Hansen
©2018 Ívar Örn Helgason
©2014 Richard Hugo
©2016 Stefanie Robey

©2016 Giova
©2018 Sam Stanton
©2015 Patrick Ronk

Berenice Serra Les expéditionnistes

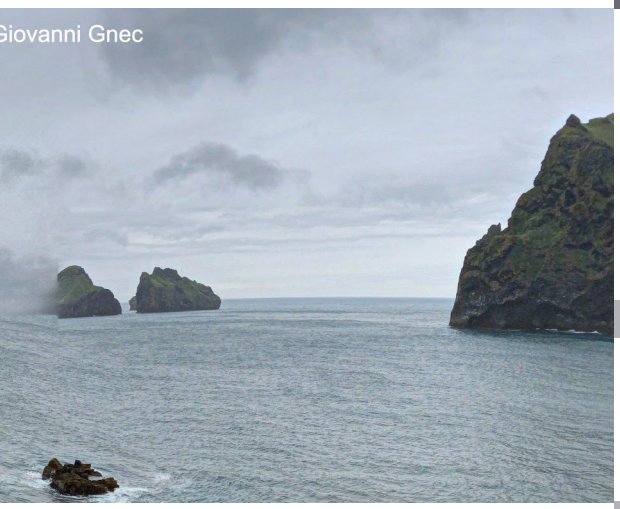

Julien Toulze

Julien Toulze diffuse majoritairement ses créations par le biais des réseaux virtuels en leur injectant une consistance factice. Attentif à l'imagerie des bugs digitaux mais aussi aux effets visuels consécutifs à des vacuités ophtalmologiques, le plasticien tend à reproduire ses observations.

PROJET DE RÉSIDENCE « TROP BON, TROP KOONS »

Le Trou Normand : projet de sculpture cadeau géante devant être installée devant le Mont Saint-Michel en hommage aux victimes de la route. La Bretagne sera exonérée des frais de fabrication. God's Lillipops : projet de sculpture cadeau géante pour la ville de Paris en hommage aux alpinistes. Déductions d'impôts possible. Cats in the Cradle : projet de sculpture géante pour chaton mignon dans la Cathédrale de Saint-Étienne de Bourges.

Julien Toulze God's Lillipops

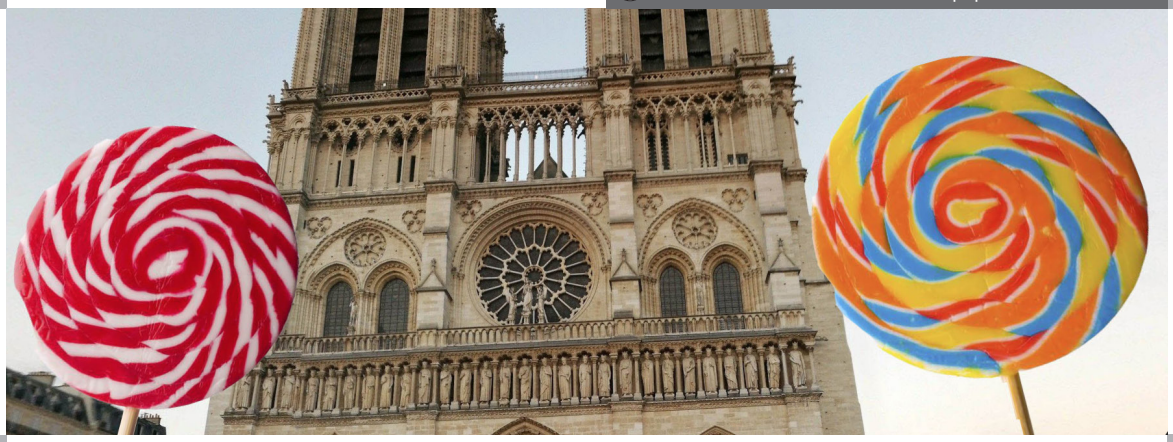

Julien Toulze Cat’s in the Craddle

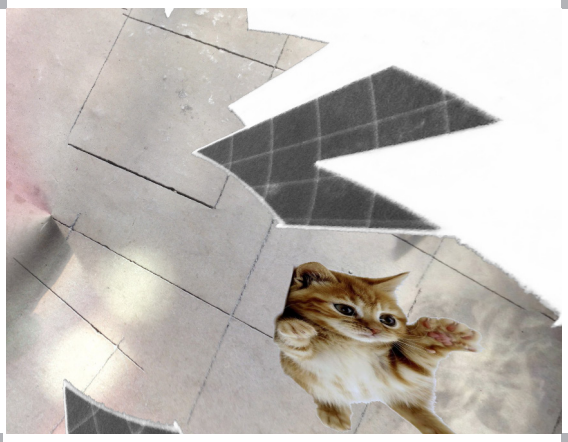

Julien Toulze lettre de google

Bonjour,

Nous avons reçu une notification selon laquelle certains de vos contenus porteraient atteinte aux droits d'auteur de tiers dans le cadre du Digital Millennium Copyright Act (DMCA). Les informations relatives aux contenus mis en cause se trouvent à la fin de ce message. Après suppression de toute information pouvant permettre l'identification des personnes concernées, l'avis que nous avons reçu sera mis en ligne par un service appelé Lumen. Pour rechercher l'avis associé à la suppression de votre contenu, accédez à la page de recherche Lumen et saisissez l'URL de l'article supprimé. Sachez que la publication de la notification sur la page indiquée ci-dessus peut prendre plusieurs semaines.

Promulguée aux États-Unis, la loi DMCA définit la responsabilité des fournisseurs de services en ligne en matière d'atteinte aux droits d'auteur. Sachez que les contenus mis en cause sont en cours de suppression. Sans cela, nous pourrions faire l'objet d'une réclamation pour atteinte aux droits d'auteur, que celle-ci soit fondée ou non.

En savoir plus sur la loi DMCA
En savoir plus sur Copyright

Sachez également que des atteintes répétées à nos conditions d'utilisation peuvent entraîner d'autres sanctions à l'encontre de votre compte Google ou des comptes associés, y compris leur suspension ou leur clôture.

Google pourra éventuellement restaurer ce contenu supprimé à réception d'une notification de contestation conforme aux articles 512(g)(2) et (3) de la loi DMCA. En savoir plus

Si vous avez des questions d'ordre juridique concernant cette notification, nous vous suggérons de prendre conseil auprès d'un avocat. Pour toute autre question sur cette notification, veuillez nous contacter.

Les URL mises en cause sont répertoriées ci-dessous :

- https://lh3.googleusercontent.com/-SLBYcVCqo1g/W2HN0wkLknI/AAAAAAAAADA/yZPpkPBetBMKILWEXY1L3numytacCI

Mathieu Tremblin

Mathieu Tremblin s'inspire des pratiques et expressions anonymes, autonomes et spontanées dans l'espace urbain et met en œuvre des processus ou des actions simples et ludiques pour questionner les systèmes de législation, de représentation et de symbolisation de la ville. Il privilégie l'intervention non-commissionnée dans l'espace urbain, la marche et la visite, la création d'outils, le détournement d'objets, et recourt à des récits, éditions, installations, photographies, et vidéos pour documenter ou réinvestir ses expérimentations.

PROJET DE RÉSIDENCE « RESTORATION (TAG CLOUDS) »

Restoration (Tag Clouds) consiste à insérer sur Google Street View les *hall of fame* de tags documentés en prélude de l'intervention Tag Clouds à leur emplacement initial dans la ville : introduire dans l'espace en ligne les tags originels présents dans l'espace urbain, là où justement l'intervention proposait une contamination de l'espace réel par un nuage de mots-clés, principe de navigation hypertexte propre aux usages du numérique.

GRUNDIG
AUSGade for you
GRUNDIG

C i
COSMETIQUES & TEXTILES
AFRO-AMERICAINS

RUE
DE GAILLON

Mathieu Tremblin Restauration (Tag Clouds)

Mathieu Tremblin Tag Clouds “rue de Gaillon”, 2010

Résidence est un protocole d'exposition, conçu par Bérénice Serra. Il est ouvert à tous et repose sur les fonctions de l'application Google Street View. Établi sur le modèle de la résidence artistique, Résidence accueille des œuvres singulières tel un programme de résidence en ligne, consultable 24/24h.

Les artistes souhaitant se joindre au projet peuvent envoyer l'URL de leur réalisation installée dans GGSV (voir rubrique « participer » du site internet), ou prendre contact pour l'élaboration d'un projet spécifique à l'adresse suivante : hello@bereniceserra.com

Nous remercions particulièrement les artistes résidents : Arzhel Prioul, Julien Toulze, Marion Balac, Mathieu Tremblin et Raphaël Fabre ; les personnes qui ont encouragé et soutenu ce projet : Gianni Gastaldi, David-Olivier Lartigaud, Marie-Laure Desjardins, Quentin Juhel et Silvia Dore ; ainsi qu'Éric Watier à qui nous souhaitons dédier cet ouvrage.

Le site internet du projet a été développé par Bérénice Serra et le catalogue a été réalisé par le studio de graphisme Stéréoburo (Silvia Dore et Diane Boivin).

Catalogue imprimé à 500 exemplaires, en mars 2019.
Typographie utilisée : *Poppins*, google font.

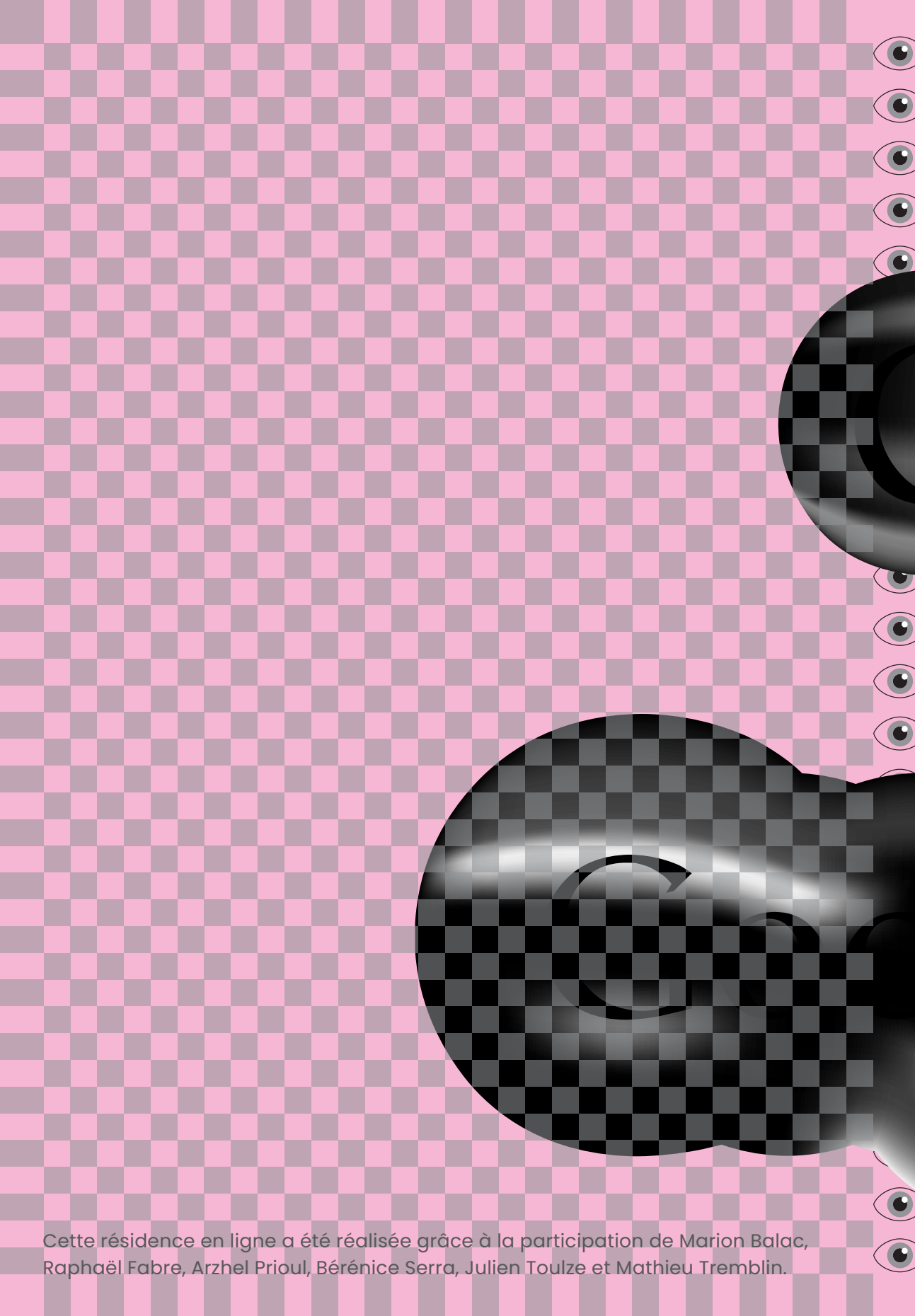

Cette résidence en ligne a été réalisée grâce à la participation de Marion Balac, Raphaël Fabre, Arzhel Prioul, Bérénice Serra, Julien Toulze et Mathieu Tremblin.